

# Prof. Dr. Pierre-Marie Glauser

Février 2021



Pierre-Marie Glauser est professeur de droit fiscal à l'Université de Lausanne, en faculté des HEC. Il est également associé du cabinet OBERSON ABELS, une étude d'avocats spécialisée en droit fiscal et en droit commercial.

Ses domaines de spécialisation, aussi bien au niveau académique que professionnels, portent essentiellement sur la fiscalité de l'entreprise en matière de fusions & acquisitions, de financement, des restructurations financières, de la fiscalité générale des sociétés et de leurs actionnaires, ainsi qu'en matière de TVA. Il conseille ainsi de nombreuses associations et fondations dans les domaines scientifiques, culturels et sportifs. Il assiste aussi des institutions et collectivités publiques, notamment en matière de TVA.

Ses recherches dans le domaine de la TVA et de la fiscalité de l'entreprise ont donné lieu à de nombreuses contributions dans plusieurs revues académiques et lui ont valu plusieurs distinctions scientifiques, notamment le prix Latsis 2006 de l'Université de Genève.

Il a été nommé par le Conseil fédéral comme membre permanent de l'Organe consultatif en matière de TVA de l'Administration fédérale des contributions, la commission extraparlamentaire qui émet des avis et des recommandations en matière de pratique de la TVA. Il y représente depuis de nombreuses années les milieux académiques. Il a par ailleurs participé activement à l'élaboration de la loi sur la TVA actuellement en vigueur en Suisse.

C'est en 2016 qu'il a rejoint le conseil de la Fondation ISREC qu'il préside depuis le 1<sup>er</sup> février 2021.

Pierre-Marie Glauser a obtenu un doctorat en droit fiscal de l'Université de Genève ainsi qu'un Master en droit (lic. iur. HSG) et en économie de l'Université de St-Gall (lic. oec HSG). Il est également Expert fiscal diplômé, ainsi qu'avocat admis au barreau.